

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 19 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-neuf décembre à 9 heures 30 minutes le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

En exercice	19
présents	15

- Présentation du projet 7 place Gautier Chevreuil (commerce-logements)

A la demande de M. DUHAMEL les 2 propositions d'aménagement de l'immeuble ont été envoyées préalablement aux conseillers municipaux avec une estimation des travaux d'environ de 1000 €/m2

- une proposition d'un commerce et de 2 logements de 100 m2
- une proposition d'un commerce et de 4 logements de 50 M2

Lors de la prochaine réunion une présentation des subventions possibles (énergie – sociales) et le plan de financement seront présentés de décider de démarrage de l'opération.

Monsieur Le Maire informe qu'il travaille sur la demande de subvention pour l'aménagement du Prieuré auprès de la fondation Stéphane BERN

Petites Villes de Demain : La Commune de Brûlon est retenue dans la politique des PETITES VILLES DEMAIN, une aide 75% d'une poste d'ingénierie qui pourrait être partagé entre LOUE-NOYEN-BRULON et dont la mission sera l'aménagement d'un nouveau quartier du secteur Rue de L'Ouche

- Résultat de consultation du marché pour le Parvis de la Mairie et autorisation de signature du marché

Critères de retenus : 60% valeur technique de l'offre- délais - 40 % coût de la consultation

Le Cabinet FEUILLE A FEUILLE a réalisé le rapport d'analyse.

Le conseil municipal décide de suivre les propositions du Cabinet FEUILLE A FEUILLE et retient pour le lot 1, l'entreprise pour HRC pour un montant de 140 035.68 €, pour le lot 2, l'entreprise PAYSAGE JULIEN ET LEGAULT pour un montant de 54 655.59 €

Devis SPS (Santé Prévention Sécurité) pour les travaux du Parvis de la Mairie

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de la Mairie, il y a lieu de prévoir une mission SPS.

Un devis a été demandé à la société PIERRE SPS pour un montant de 1 140.00 €

- Etude de sols stade de football

Afin d'éviter d'utiliser les engrais et produits de traitement sur les terrains de football, Monsieur DUHAMEL propose la réalisation d'une expertise complète du terrain par la société SPORTALYS pour un montant

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis

- Résultat de la consultation assurances

Une consultation sous forme d'une procédure adaptée a été déposée sur le site du conseil départemental de la Sarthe (AWS) pour les droits statutaires, dommages aux biens, protection juridique, responsabilité civile, flotte des véhicules et auto-mission

Monsieur Le Maire propose de retenir la franchise B pour le personnel IRCANTEC comme CNRACL Le Conseil Municipal autorise à signer le marché avec SOFAXIS-AXA franchise

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés des assurances avec la société MMA – DIARD-HUMEZ

- Contribution 2021 pour le service incendie (SDIS)

Pour l'année 2021, la contribution au service départemental du SDIS sera de 26 871 € soit une augmentation de 0.06% et un montant de 5 740 € sera la compensation financière pour la mise à disposition d'agents territoriaux

-Renouvellement d'autorisation pour les marchés d'électricité et de gaz auprès de l'UGAP

La Mairie de Brûlon vient de signer un contrat avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité pour une durée d'un an, le contrat de gaz arrive à échéance fin 2021.

11/2020

Monsieur Le Maire propose d'autoriser la mise en concurrence de la fourniture de gaz et d'électricité auprès de l'UGAP.

Compte rendu annuel du syndicat d'eau

Monsieur Pierre JARDIN, délégué au Syndicat d'eau potable de l'Aunay/La Touche présente les principaux points du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Le conseil municipal n'émet aucune remarque

Le syndicat a transmis une planche cartographique reprenant le réseau d'alimentation en eau potable de la commune, la commission voirie/travaux devra vérifier le plan actuel et proposer l'évolution sur le territoire du réseau d'alimentation en eau potable.

Modification de périodicité de versement de la gratification à un stagiaire

Vu la délibération du 22 septembre 2020 – portant l'instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Il y a lieu de modifier la périodicité de versement, elle se fera mensuellement

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification

Indemnisation des intervenants bénévoles au TAP

Monsieur Le Maire propose de signer avec chaque intervenant bénévole au TAP une convention d'accueil d'un bénévole pour les activités périscolaires qui prévoit :

La nature de ses missions, les horaires d'intervention, l'indemnisation des frais de déplacement selon la grille tarifaire en vigueur, la durée seront inscrits dans ladite convention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec un intervenant bénévole à chaque fois que cette situation se présentera.

L'autorisation de signature est valable pour la durée du mandat.

- Renouvellement de la convention Molosse-land

La convention avec la fourrière Molosses-land se termine au 31/12/2020, Monsieur Le Maire propose de la renouveler pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023 pour un montant par habitant 0.65 € H.T.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement pour 3 ans pour un montant H.T 0.65 €/habitant et autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

- Achat de matériels pour remplacer les douchettes pour le service périscolaire

Monsieur Le Maire propose le remplacement du matériel actuel devenu obsolète par un terminal portable de lecture de codes-barres.

.- Équipement d'un écran tactile interactif

Afin de renouveler le rétroprojecteur, le Conseil Municipal décide de changer de matériel et choisi de préférer l'installation d'un écran tactile interactif.

Le Conseil Municipal autorise cette acquisition et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis avec l'entreprise MODULO COM.

- Mise à jour du profil de baignade

Le profil de baignade de Brûlon a été établi pour la première fois l'année 2011, il y a lieu de le mettre à jour afin de déceler les sources possibles de pollution pouvant affecter la qualité d'eau de baignade

Un devis a été demandé à l'entreprise VEILLAUD Environnement pour un montant de 1300.00 €

- Modification d'un nom de rue

Afin de faciliter la numérotation des immeubles dans la première partie du Chemin des Vignes pour l'installation de la fibre. Madame Ghislaine RAUBER propose de changer de nom de la partie du chemin Vignes située entre la Poste et la rue Maussion et l'impasse des Vignes.

Mme RAUBER propose de donner le nom « CHEMIN DE LA POSTE »

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne son accord

11/2020

11/2020

11/2020

11/2020

11/2020

11/2020